



Les responsabilités familiales et domestiques en temps de crise : inégalités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré pendant la pandémie de COVID-19

13 décembre 2021

La récession qui s'est installée dans le sillage de la pandémie de COVID-19 a souvent été qualifiée de « récession au féminin », sous-entendant des répercussions négatives beaucoup plus marquées pour les femmes. Ce sont pourtant bel et bien les résultats des mères qui expliquent en grande partie les chiffres des pertes d'emploi des femmes. Il ressort en effet des données internationales présentées dans l'enquête 2020 de l'OCDE sur les risques qui comptent qu'au moment des fermetures des établissements scolaires et des structures de garde d'enfants, ce sont les mères qui ont assumé en grande partie le surcroît de travail familial et domestique non rémunéré et qui ont par conséquent été pénalisées et en difficulté sur le marché du travail. Ces résultats viennent également rappeler que les pouvoirs publics doivent prendre en considération les inégalités en matière de travail non rémunéré et intégrer la dimension femmes-hommes dans les mesures qu'ils prennent face à la crise du COVID-19.



Principaux enseignements

La récession qui s'est installée dans le sillage de la pandémie de COVID-19 a souvent été qualifiée trop simplement de « récession au féminin », sous-entendant des répercussions négatives beaucoup plus marquées pour les femmes. Dans l'ensemble des pays, toutefois, un groupe se distingue par ses résultats particulièrement médiocres en termes d'emploi et de travail non rémunéré : les mères pourvues d'un emploi qui ont des enfants d'âge scolaire ou plus jeunes.

Il était jusqu'à présent difficile de comparer au niveau international les effets de la récession sur les mères en raison de la disponibilité en décalé de données détaillées sur la population active et l'emploi du temps ventilées selon la situation *parentale*. L'enquête 2020 de l'OCDE sur les risques qui comptent (RTM) vient combler ces lacunes en combinant des microdonnées autodéclarées sur l'activité professionnelle et la garde des enfants, ventilées selon la situation parentale, dans 25 pays de l'OCDE.

La crise liée au COVID-19 a mis en évidence les conséquences négatives des disparités femmes-hommes et des modèles de répartition des rôles qui sont ancrés depuis longtemps en matière de garde d'enfants. L'enquête RTM de 2020 révèle en effet que lorsque les établissements scolaires et les structures de garde d'enfants ont fermé, ce sont les mères qui ont assumé en grande partie le surcroît de travail familial et domestique non rémunéré, et donc elles qui ont été pénalisées et en difficulté sur le marché du travail.

- Les mères ont été près de trois fois plus nombreuses que les pères à déclarer avoir assumé la majorité ou la totalité du surcroît de travail familial et domestique non rémunéré au moment des fermetures des écoles et des structures d'accueil des enfants : 61.5 % des mères ayant des enfants de moins de 12 ans déclarent en effet avoir pris en charge la majorité ou la totalité de ce surcroît de travail, contre 22.4 % des pères.
- Les mères d'enfants de moins de 12 ans ont été les plus susceptibles de passer du statut d'actif occupé à celui de sans emploi entre le T4 2019 et le T3 2020, en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Les disparités femmes-hommes en termes de gardes non rémunérées au sein du ménage ont été les plus marquées, en moyenne, lorsque le père a continué d'occuper un emploi et que la mère n'a pas travaillé. Dans la situation inverse, à savoir un père sans emploi et une mère occupant un emploi rémunéré, la réciproque n'a pas été tout à fait vraie. De fait, de façon cohérente avec les travaux publiés sur le sujet, les données de l'enquête RTM de 2020 montrent que l'activité rémunérée des mères n'a guère contribué à atténuer les inégalités en termes de partage des tâches non rémunérées.
- Les aides publiques auraient contribué à réduire les inégalités femmes-hommes à la maison. Chaque journée supplémentaire de fermeture des établissements scolaires a été corrélée à l'échelle internationale avec une répartition plus inégale du surcroît de travail non rémunéré entre les femmes et les hommes, alors que les niveaux historiquement plus élevés de dépenses consacrées aux familles ont été associés à un partage plus équitable des tâches parentales supplémentaires pendant la crise liée au COVID-19.
- Les mesures de politique sociale qui sont prises en réponse à la crise devraient notamment viser à accroître les investissements publics dans des services de qualité pour l'éducation et l'accueil des enfants ainsi que leur prise en charge en dehors de l'école ; à allonger la durée du congé de paternité et encourager les pères à le prendre afin de renforcer leur implication à long terme dans la garde des enfants ; et à promouvoir l'égalité d'accès au télétravail pour les femmes comme pour les hommes, en luttant contre les éventuelles pénalités imposées aux télétravailleurs en termes de rémunération et d'avancement de carrière. Les responsables de l'élaboration des politiques doivent intégrer toutes ces mesures dans une stratégie mobilisant l'ensemble des administrations en faveur de la prise en compte systématique des questions d'égalité femmes-hommes.



Une récession qui touche les femmes en général, ou les mères en particulier ?

La récession qui s'est installée dans le sillage de la pandémie de COVID-19 a souvent été qualifiée de « récession au féminin », sous-entendant des répercussions économiques négatives beaucoup plus marquées chez les femmes que chez les hommes. Les disparités femmes-hommes varient d'un pays à l'autre, mais, en moyenne, les estimations internationales de l'OCDE et les estimations mondiales indiquent que le nombre d'heures travaillées par les femmes et le taux d'emploi féminin ont diminué plus vite que ceux des hommes durant les premiers mois de la pandémie (Alon et al., 2021^[1] ; OCDE, 2021^[2] ; Bluedorn et al., 2021^[3]). Ces résultats contrastent avec les pertes d'emplois généralement plus importantes chez les hommes que l'on a observées lors des dernières récessions (OCDE, 2012^[4]).

Ces baisses initiales ont été provoquées par des chocs du côté à la fois de la demande et de l'offre de main-d'œuvre. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à travailler dans les secteurs qui ont été les plus touchés par les premières mesures de confinement (comme les commerces de détail et l'accueil et réception¹). Elles sont également plus susceptibles d'occuper des emplois irréguliers ou à temps partiel, pour lesquels le risque de licenciement ou de chômage partiel était plus élevé au cours des premiers mois de la crise liée au COVID-19 (Bluedorn et al., 2021^[3] ; Adams-Prassl et al., 2020^[5]). Enfin, ce sont surtout les femmes qui ont réduit ou interrompu leur activité pour assumer le surcroît de responsabilités familiales non rémunérées (par exemple, la nécessité de s'occuper des enfants pendant les fermetures des établissements scolaires).

Après le choc initial, le nombre d'heures travaillées par les femmes a légèrement rebondi au cours des trimestres suivants et s'est stabilisé tout au long de la pandémie grâce à l'activité continue des femmes dans des secteurs essentiels comme la santé et l'enseignement. Les taux d'activité et les taux d'emploi entre le quatrième trimestre de 2019 et le quatrième trimestre de 2020, mesurés par le biais d'enquêtes auprès de la population active, montrent que les pertes d'emploi ont été réparties entre les hommes et les femmes, quoique souvent plus marquées chez les femmes (Graphique 1).

Pourtant, de nombreux emplois majoritairement féminins n'ont pas encore enregistré une reprise aussi forte que ceux majoritairement occupés par les hommes, par exemple dans le bâtiment et le secteur manufacturier dans certains pays. De plus, les facteurs « d'attraction » qui retiennent certaines femmes en dehors du marché du travail, à savoir l'ouverture irrégulière des écoles et la disponibilité variable des structures d'accueil des enfants, sont toujours d'actualité. La persistance ou non des disparités femmes-hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que leur ampleur, dépendront de la nature de la pandémie actuelle et des réponses apportées par les pouvoirs publics.

Des études par pays ont permis d'expliquer les raisons et la nature de la baisse d'activité des femmes. Les fermetures des établissements scolaires et des structures de garde d'enfants ont entraîné une réduction du nombre d'heures de travail rémunéré chez les parents, et en particulier les mères. Ces fermetures ont en effet contraint les parents, et en particulier les femmes², à s'acquitter d'un surcroît de tâches familiales non rémunérées dans des pays aussi divers que le Royaume-Uni (Andrew et al., 2020^[6] ;

¹ En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les femmes représentent environ 53 % de la main-d'œuvre dans les services d'alimentation (cafés, restaurants et activités de restauration, par exemple), 60 % dans les activités d'hébergement (hôtels, par exemple), et 62 % dans le secteur du commerce de détail.

² De façon générale, les pères ont participé davantage aux tâches parentales non rémunérées lorsque les responsabilités familiales ont augmenté du fait des fermetures d'écoles pendant la pandémie, mais dans l'ensemble la charge de travail assumée par les femmes a été plus importante (Andrew et al., 2020^[6] ; Sevilla et Smith, 2020^[7] ; Del Boca et al., 2020^[8] ; Farré et al., 2020^[9] ; OCDE, 2021^[29] ; Zamarro et Prados, 2021^[10] ; Alon et al., 2021^[11]).



Sevilla et Smith, 2020^[7],³ l'Italie (Del Boca et al., 2020^[8]), l'Espagne (Farré et al., 2020^[9]), et les États-Unis (Zamarro et Prados, 2021^[10] ; Alon et al., 2021^[11]).

Dans ce contexte, la réduction des heures travaillées par les femmes dans de nombreux pays a concerné de façon disproportionnée celles qui n'ont pas pu rester à la maison et télétravailler (Adams-Prassl et al., 2020^[5] ; Alon et al., 2021^[11]). Ce sont globalement les femmes qui ont dû choisir entre continuer à travailler ou s'occuper de leurs enfants à la maison. Si le nombre d'heures travaillées par les femmes a diminué à l'échelle internationale, les pays dotés de systèmes bien conçus de congé familial et/ou de dispositifs de maintien dans l'emploi sont souvent davantage parvenus à éviter un recul plus marqué de l'activité des femmes (OCDE, 2021^[2] ; Adams-Prassl et al., 2020^[5]).

Considérées ensemble, ces recherches indiquent qu'au-delà des femmes, ce sont plus précisément les mères qui sont touchées par la récession liée au COVID-19. Ce sont bel et bien les résultats des *mères* qui expliquent en grande partie les chiffres des pertes d'emploi enregistrés par les femmes, celles-ci ayant souvent assumé le surcroît de travail (non rémunéré) induit par la garde des enfants pendant les fermetures des établissements scolaires. Or, il était jusqu'à présent difficile de comparer au niveau international les effets de la récession sur les mères en raison de la disponibilité en décalé de microdonnées détaillées sur la population active, ventilées selon la situation parentale.

Les données de l'enquête 2020 de l'OCDE sur les risques qui comptent (RTM)⁴ nous permettent de comprendre ces inégalités en combinant des microdonnées auto-déclarées sur l'emploi⁵ et la garde des enfants, ventilées selon la situation parentale, dans 25 pays de l'OCDE.

L'enquête RTM 2020 permet de comparer la situation autodéclarée des hommes et des femmes au regard de l'emploi entre le T4 2019 et le T3 2020,⁶ ventilée selon la situation parentale (voir le Graphique 2). Les mères d'enfants de moins de 12 ans forment la catégorie la plus susceptible de passer du statut d'actif occupé à celui de sans emploi par rapport aux femmes sans enfants, aux femmes ayant des enfants de 12 ans et plus, aux hommes sans enfants, aux hommes ayant des enfants de 12 ans et plus, et aux hommes ayant des enfants de moins de 12 ans.

³ Hupkau et Petrongolo (2020) ont analysé des données longitudinales du Royaume-Uni et n'ont trouvé que peu de données montrant un écart entre les hommes et les femmes en termes d'heures de travail ou de perte d'emploi au début de la pandémie. Toutefois, au sein des ménages, ils constatent que les femmes ont assumé en moyenne une part accrue du surcroît de responsabilités liées à la garde des enfants (Hupkau et Petrongolo, 2020^[28]).

⁴ On trouvera des informations détaillées sur l'enquête, notamment sur l'échantillonnage et les questionnaires, sur le site web de l'OCDE consacré aux risques qui comptent et dans des rapports récents : <https://www.oecd.org/social/risks-that-matter.htm>

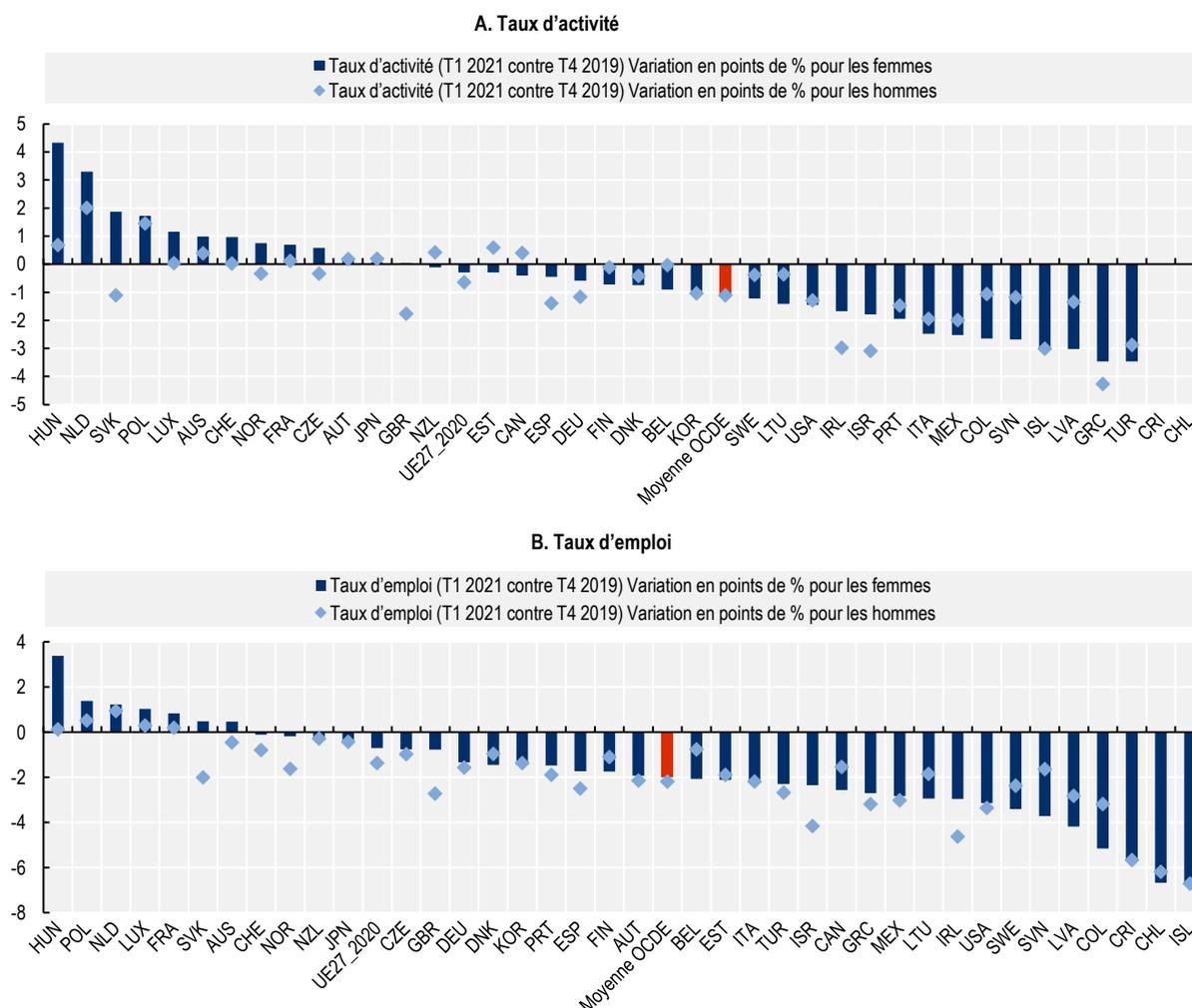
⁵ L'enquête RTM est une enquête comportementale qui contient des questions générales sur la situation au regard de l'emploi, les antécédents professionnels et les changements liés à l'emploi, afin de donner un aperçu de la situation professionnelle des répondants et des ménages. Ce sont les enquêtes classiques et régulières sur la population active (EFT) et les données administratives telles que les registres fiscaux qui sont les meilleures sources pour obtenir des chiffres exacts sur l'emploi. L'enquête RTM ne peut pas directement être comparée aux résultats des enquêtes EFT, et ce pour plusieurs raisons. Elle pose une question simple et rétrospective sur la situation au regard de l'emploi en 2019 sur une période de plusieurs mois, d'octobre à décembre 2019, ce qui ne correspond pas aux chiffres habituels de l'EFT (par exemple un taux de chômage mensuel ou trimestriel). Son échantillon par pays est également plus petit (n=1 000) que celui des enquêtes traditionnelles sur les forces de travail.

⁶ Les questions étaient les suivantes : « Avez-vous occupé un emploi rémunéré à un moment donné au cours des trois derniers mois de 2019 ? » [oui/non], et « Quelle est votre situation actuelle en matière d'emploi (T3 2020) ? Occupez-vous actuellement un emploi ? »



Graphique 1. Dans de nombreux pays, les femmes ont enregistré une forte baisse de leur taux d'activité et de leur taux d'emploi entre le T4 2019 et le T1 2021

Variation en points de pourcentage des taux d'activité (partie A) et des taux d'emploi (partie B), ventilée par sexe, 2019 et 2021



Note : Les données relatives à l'Islande, à la Suisse et à la Turquie se rapportent à l'écart de taux d'emploi entre le quatrième trimestre de 2019 et le quatrième trimestre de 2020. Pas de données pour le Chili et le Costa Rica. Depuis janvier 2021, les pays européens ont mis en place un nouveau questionnaire dans le cadre de l'enquête EFT, avec une nouvelle méthode d'échantillonnage et une nouvelle structure. Les principaux changements concernent le traitement des absences au travail durant toute la semaine de référence, à savoir : sont classées en emploi les personnes absentes pour cause de maladie pendant la semaine de référence quelle que soit la durée des absences, sont classées en emploi les personnes absentes pour congé parental qui perçoivent des revenus/prestations compensatoires au-delà d'un délai de 3 mois avec la garantie de retrouver leur emploi, mais ne sont plus classées en emploi les personnes licenciées pour motif économique qui perçoivent des revenus/prestations compensatoires au-delà de 3 mois. Les niveaux et les taux d'emploi ont peut-être augmenté ou diminué en conséquence dans les pays concernés.

Source : Statistiques à court terme de l'OCDE sur le marché du travail (<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=STLABOUR>).

Si l'on compare les femmes et les hommes qui se trouvent dans une configuration familiale similaire, l'écart de taux d'emploi est le plus profond entre les mères et les pères d'enfants de moins de 12 ans. En moyenne dans l'ensemble des pays, les mères d'enfants de moins de 12 ans étaient plus de 3 points de pourcentage plus susceptibles d'avoir cessé leur activité que les pères d'enfants de moins de 12 ans à un moment donné entre le premier et le troisième trimestre de 2020 (Graphique 2). Cette période correspond



aux premiers mois de la pandémie, quand les mesures de confinement étaient les plus strictes. En Allemagne, par exemple, les mères d'enfants de moins de 12 ans étaient environ 6 points de pourcentage plus susceptibles d'avoir quitté leur emploi que les pères ayant des enfants dans la même tranche d'âge (Graphique 2, comme représenté par la barre bleue), tandis que les femmes sans enfant ou ayant des enfants de 12 ans et plus affichaient des résultats sur le plan de l'emploi qui étaient proches de ceux de leurs homologues masculins (comme représenté par le losange).

Outre les pertes d'emploi directes, d'autres changements liés à l'emploi ont eu de lourdes conséquences pour les familles. Il n'est pas possible d'évaluer, à l'aide des données de l'enquête RTM, dans quelle mesure l'activité professionnelle des femmes et des hommes a été perturbée, par exemple s'ils ont été licenciés ou placés dans un dispositif de maintien dans l'emploi en 2020, vu que cette enquête porte sur les changements liés à l'emploi au sein du *ménage* du répondant, et non du répondant sur le plan individuel⁷. Par conséquent, les résultats relatifs à ces changements ne peuvent pas être ventilés par sexe.

Toutefois, compte tenu de la fermeture généralisée des établissements scolaires pendant la pandémie, il n'est pas surprenant qu'environ la moitié des répondants ayant des enfants de moins de 18 ans aient connu, sous une forme ou une autre, une dégradation de la situation professionnelle du ménage en raison de la crise liée au COVID-19. Des écarts apparaissent notamment lorsque l'on s'intéresse à la réduction des heures de travail et aux congés pris. Sur l'ensemble de l'échantillon, 15.2 % environ des répondants ayant des enfants de moins de 18 ans signalent qu'un membre du ménage a moins travaillé ou a bénéficié d'un dispositif de maintien dans l'emploi à temps partiel, contre 12.3 % à peine des autres répondants, en moyenne (OCDE, 2021^[11]).

De plus, de nombreux parents ont pris des congés. Au total, 15.6 % des répondants ayant des enfants de moins de 18 ans déclarent qu'au moins un membre du ménage a pris un congé rémunéré ou non rémunéré, contre seulement 10.8 % des répondants sans enfants. Le taux de congé rémunéré ou non augmente encore, jusqu'à atteindre 17 %, si l'on considère uniquement les parents ayant des enfants de moins de 12 ans (OCDE, 2021^[11]).

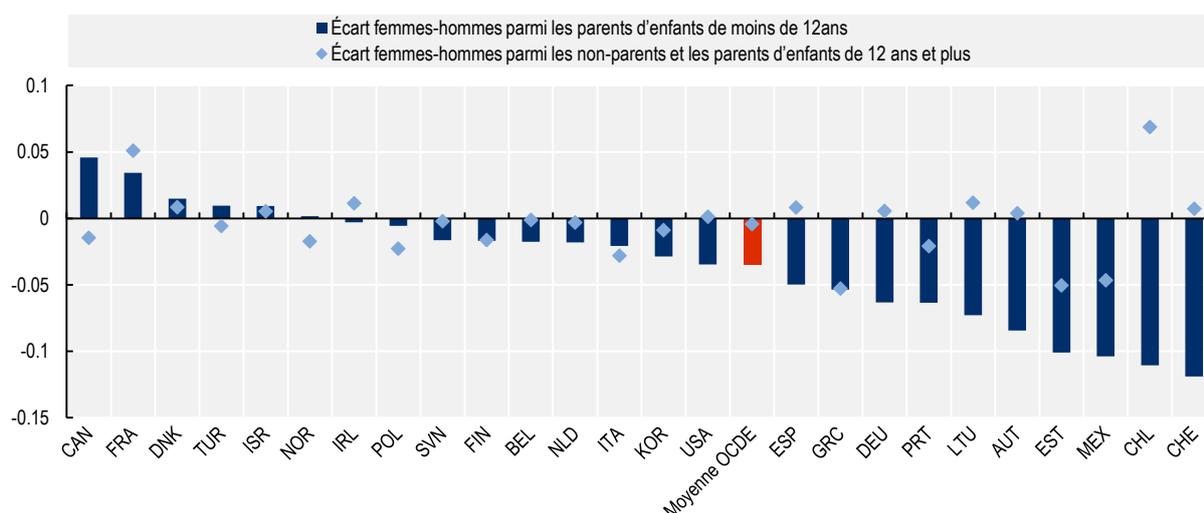
Il convient de noter aussi que dans les ménages où aucun membre n'a pris de congé, quelqu'un était peut-être déjà disponible pour s'occuper des enfants suite à un autre changement lié à l'emploi. Dans les différents pays, en moyenne, 41 % des ménages avec enfants qui n'ont pas pris de congés (rémunérés ou pas) ont évoqué une autre raison : perte d'emploi, licenciement temporaire, réduction des heures de travail et (ou) dispositif de maintien dans l'emploi (OCDE, 2021^[11]).

⁷ La liste complète des changements liés à l'emploi et des indicateurs de l'enquête RTM 2020 est exposée plus en détail dans (OCDE, 2021^[11]).



Graphique 2. L'écart femmes-hommes en termes de passage du statut d'actif occupé à celui de sans emploi est généralement le plus marqué parmi les parents ayant des enfants d'âge scolaire et plus jeunes

Écarts en points de pourcentage entre la part d'hommes et la part de femmes qui ont répondu avoir occupé un emploi rémunéré à un moment donné au T4 2019 mais ne plus exercer une telle activité rémunérée au T3 2020 (% des hommes - % des femmes), selon la situation parentale.



Note : Les données se rapportent aux adultes d'âge de pleine activité (25-54 ans). Les parents d'enfants de moins de 12 ans sont définis comme les individus dont le plus jeune enfant du ménage a moins de 12 ans. Ils peuvent avoir ou non d'autres enfants âgés de 12 ans et plus.

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Les mères se sont acquittées de davantage de tâches non rémunérées que les autres catégories

Outre les facteurs liés au marché du travail, l'un des principaux facteurs de la baisse des taux d'emploi et d'activité des femmes et de la réduction de leur temps de travail pendant la crise du COVID-19 est le fait que les mères ont généralement davantage pris en charge le surcroît de responsabilités familiales non rémunérées que les pères et les non-parents. C'est le cas dans la plupart des pays étudiés jusqu'à présent (Andrew et al., 2020^[6] ; Del Boca et al., 2020^[8] ; Farré et al., 2020^[9] ; Sevilla et Smith, 2020^[7] ; Zamarró et Prados, 2021^[10] ; Eurofound, 2020^[12]).⁸

L'enquête RTM 2020 fournit de nouvelles données internationales pour évaluer cette corrélation. Nous observons que les femmes déclarent avoir assumé une plus grande part du surcroît de tâches familiales non rémunérées que les pères pendant la crise du COVID-19, et que la charge du travail non rémunéré est associée à une probabilité moindre d'occuper un emploi rémunéré au troisième trimestre de 2020.

⁸ Si certaines données émanant de l'Allemagne indiquent que le *surcroît* de tâches domestiques a été réparti à parts égales entre les hommes et les femmes, la répartition globale du travail est restée largement inchangée et les femmes, du fait d'inégalités ancrées, restaient plus susceptibles que les hommes de considérer la répartition des tâches comme injuste. Au Royaume-Uni, les données ne permettent pas non plus de déterminer clairement si le surcroît de travail domestique a été réparti à parts égales (OCDE, 2021^[29]).



Les mères étaient plus susceptibles que les pères de prendre en charge le surcroît de tâches familiales non rémunérées

En l'absence de vastes statistiques harmonisées à l'échelle internationale sur l'emploi du temps pendant la pandémie de COVID-19,⁹ l'enquête RTM 2020 fournit des données qui montrent que, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les femmes ont davantage pris en charge la garde des enfants (non rémunérée) que les hommes lorsque les établissements scolaires et les structures d'accueil des enfants ont fermé. La question ci-après a été posée aux répondants dont les enfants ont été concernés par des fermetures d'écoles ou de structures de garde : « Au sein de votre ménage, qui a assumé les tâches familiales supplémentaires dues à la fermeture des écoles et des structures d'accueil [pendant la crise du COVID-19] ? »

En moyenne, les mères d'enfants de moins de 12 ans sont presque trois fois plus susceptibles que les pères de déclarer avoir pris en charge la totalité ou la majorité du surcroît de travail non rémunéré lié à la garde des enfants lors des fermetures des établissements scolaires et/ou des structures d'accueil (Graphique 3). Ces écarts sont plutôt uniformes quel que soit l'âge des enfants mineurs (voir Tableau d'annexe 1.A.1).

En effet, 61.5 % des mères ayant des enfants de moins de 12 ans déclarent avoir pris en charge la majeure partie ou la totalité de ces tâches non rémunérées supplémentaires, contre seulement 22.4 % des pères, soit un écart de 39.1 points de pourcentage. C'est aux Pays-Bas que l'écart entre les deux sexes est le plus faible, et même dans ce pays, la part de mères qui déclarent s'être acquittées de la majorité ou de la totalité de ces tâches est supérieure de 15.9 points de pourcentage à celle des pères.

Il est important de noter que ces résultats correspondent à des *perceptions*. Contrairement aux enquêtes traditionnelles sur l'emploi du temps, l'enquête RTM 2020 n'observe pas le nombre d'heures consacrées à telles ou telles activités rémunérées et non rémunérées.

Les pères confirment toutefois aussi que leur partenaire a assumé une plus grande part du surcroît de tâches familiales, quoique dans une moindre mesure. Si 22.4 % des pères déclarent avoir pris en charge la majorité ou la totalité du surcroît de tâches familiales non rémunérées, ils sont 25.9 % à déclarer que leur *partenaire* a assumé la majorité ou la totalité de ces tâches.

La réponse la plus fréquemment donnée par les pères d'enfants de moins de 12 ans est que le surcroît de travail domestique non rémunéré a été réparti équitablement entre eux et leur partenaire : 40.8 % des pères le prétendent, contre 20.7 % des mères.

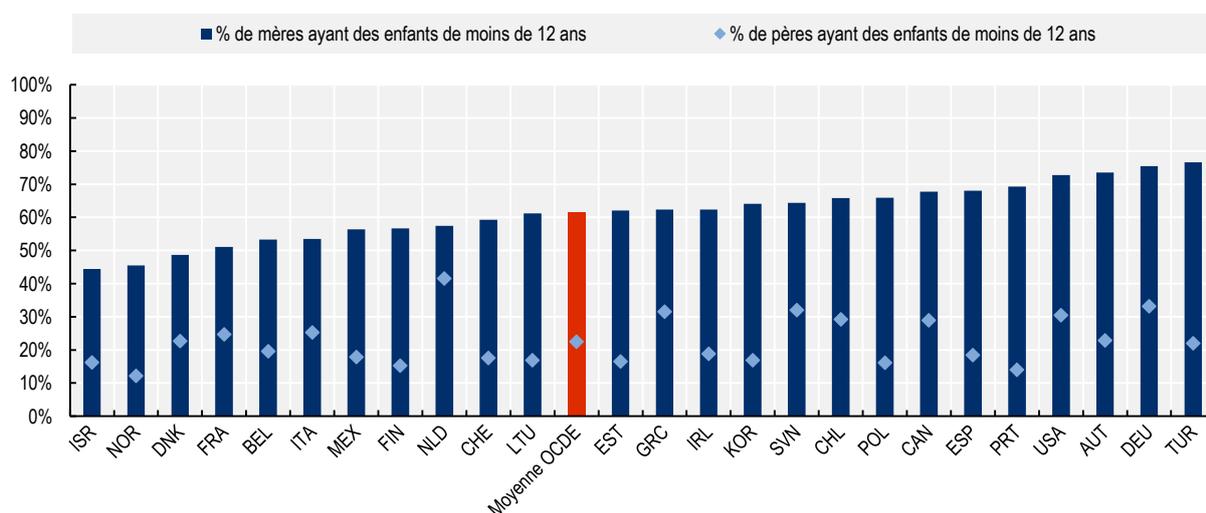
⁹ Des données officielles de qualité élevée sur l'emploi du temps sont encore en train d'être recueillies dans les différents pays, et il est difficile, à l'échelle internationale, de présenter une ventilation exacte des heures consacrées à la garde des enfants. Seuls quelques offices statistiques nationaux de pays de l'OCDE, comme ceux du Royaume-Uni et des États-Unis, publient des données sur l'emploi du temps depuis 2020. Voir par exemple <https://www.ons.gov.uk/economy/nationalaccounts/satelliteaccounts/bulletins/coronavirusandhowpeoplespenttheirtimewhileunderrestrictions/28marchto26april2020> and <https://www.bls.gov/tus/>. Au niveau international, l'une des sources d'estimations sur l'emploi du temps est l'enquête « Vivre, travailler et COVID-19 » d'Eurofound, qui a conduit plusieurs cycles d'enquête dans l'ensemble des pays de l'UE depuis le printemps 2020. Eurofound a posé la question suivante aux répondants : « Le mois dernier, en moyenne, combien d'heures par semaine avez-vous consacrées à la garde/l'éducation de vos enfants ou petits-enfants ? » La méthode d'échantillonnage soulève toutefois d'importantes mises en garde. L'enquête « Vivre, travailler et COVID-19 » ne doit pas être comparée aux estimations des instituts nationaux de sondage parce qu'elle a recruté ses participants via les médias sociaux et qu'elle a employé la méthode de l'échantillonnage en boule de neige, avec des taux de réponse variables selon les pays européens (<https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/wpef20005.pdf>). L'enquête ne couvre évidemment pas non plus l'ensemble de l'OCDE.



Cette répartition inégale du travail non rémunéré est négativement associée à l'emploi des femmes. Si l'on mène une analyse de régression linéaire, le fait d'être mère et d'effectuer la majeure partie ou la totalité des tâches parentales supplémentaires non rémunérées est associé à une augmentation significative de 0.053 point de pourcentage de la probabilité de passer du statut d'actif occupé au T4 2019 à celui de sans emploi au T3 2020.¹⁰ En d'autres termes, une lourde charge de travail non rémunéré est fortement corrélée à une cessation de l'activité rémunérée. Bien entendu, le lien de causalité évolue probablement dans les deux sens : le supplément de temps disponible dont jouit un répondant qui a quitté son emploi peut le conduire à assumer davantage de tâches parentales non rémunérées, et un surcroît de travail non rémunéré risque d'entraîner le départ du répondant de son emploi rémunéré.

Graphique 3. Les mères étaient presque trois fois plus susceptibles que les pères de déclarer avoir pris en charge la totalité ou la majorité du surcroît de travail non rémunéré lié à la garde des enfants lors des fermetures des écoles et des structures d'accueil

Part de parents ayant au moins un enfant de moins de 12 ans qui déclarent avoir pris en charge la totalité ou la majorité des tâches parentales supplémentaires liées à la fermeture des établissements scolaires ou des structures d'accueil des enfants, par sexe, 2020



Note : Il a été demandé aux répondants qui, au sein de leur ménage, a assumé des tâches parentales supplémentaires à la suite de la fermeture des écoles et des structures d'accueil. Les réponses possibles étaient « Entièrement vous », « Principalement vous », « Répartition égale entre vous et votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement votre conjoint(e)/partenaire », « Entièrement votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement quelqu'un d'autre (un autre membre de votre foyer ou quelqu'un d'extérieur au foyer) », et « Répartition entre vous (et/ou votre conjoint(e)/partenaire) et quelqu'un d'autre ». Les répondants pouvaient aussi choisir entre « Ne se prononce pas/ne sait pas » ou « Sans objet ». Ce graphique présente les résultats agrégés des personnes interrogées qui ont répondu « Entièrement vous » ou « Principalement vous ». Les parents d'enfants de moins de 12 ans sont définis comme les répondants dont le plus jeune enfant du ménage a moins de 12 ans. Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

¹⁰ Cette régression prend en compte les éléments suivants : soins supplémentaires aux enfants, sexe, groupe d'âge, niveau d'études, situation au regard de l'emploi, revenu et effets fixes par pays. La variable indépendante qui nous intéresse est un terme d'interaction entre le sexe (féminin) et le fait d'assumer la majorité ou la totalité du surcroît de tâches parentales non rémunérées.



L'activité rémunérée des mères n'a pas vraiment atténué les inégalités en matière de travail non rémunéré

Des travaux de recherche universitaires montrent une évolution vers une part accrue des gardes prodiguées par les pères. Si les mères ont assumé *une plus grande part* du surcroît de tâches parentales non rémunérées, les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques laissent entendre que le COVID-19 pourrait marquer le début d'un changement en faveur de normes et de comportements plus égalitaires. Selon cette idée de convergence, en découvrant et en prenant la mesure des efforts que demandent les tâches domestiques et familiales, les pères pourraient accroître de façon permanente leur participation aux corvées (Boll, Müller et Schüller, 2021^[13]).

Toutefois, cette tendance semble plus marquée chez les pères sans emploi ou au chômage partiel plutôt qu'en télétravail, ce qui laisse penser que cette évolution est née d'un choc du côté de l'offre (les pères ont plus de temps), plutôt que du côté de la demande (besoins accrus en termes de garde des enfants et de tâches ménagères) (Sevilla et Smith, 2020^[7]). La garde des enfants par les pères est beaucoup plus sensible à la situation en termes d'emploi que chez les mères (Sevilla et Smith, 2020^[7] ; Zamarro et Prados, 2021^[10]).

Il est important de noter que l'implication des pères dans la garde des enfants semble très sensible aux modalités de travail de leur partenaire. Le principal facteur d'évolution vers une plus grande participation des pères a été l'*incapacité* des mères occupées à télétravailler (Boll, Müller et Schüller, 2021^[13]), ce qui indique en outre que l'implication des pères découle d'une nécessité (les mères ne peuvent pas assumer ces responsabilités) plutôt que d'une opportunité (les pères peuvent le faire) (Boll, Müller et Schüller, 2021^[13] ; Margaria, 2021^[14]). Au Royaume-Uni, par exemple, on a constaté que les femmes qui ont télétravaillé pendant la crise du COVID-19 ont effectué autant d'heures supplémentaires de garde d'enfants que les hommes au chômage partiel (Sevilla et Smith, 2020^[7]), et une étude de données sur l'emploi du temps aux États-Unis montre que, parmi les télétravailleurs, les mères consacrent plus de 20 minutes supplémentaires par jour à la garde des enfants que les pères (Lyttelton, Zang et Musick, 2021^[15]). Cet écart est encore plus marqué lorsqu'on examine les tâches ménagères non liées aux gardes d'enfants (ibid.).

Les données de l'enquête RTM 2020 corroborent ce consensus général selon lequel les mères qui travaillent¹¹ n'ont pas été épargnées par le surcroît de travail non rémunéré. Lorsque dans un couple l'homme et la femme travaillent, les mères sont plus de deux fois plus susceptibles que les pères de déclarer avoir assumé la majorité ou la totalité du surcroît de tâches parentales non rémunérées (Graphique 4). En effet, 53.4 % des mères pourvues d'un emploi déclarent s'être acquittées de la majorité ou de la totalité des tâches parentales supplémentaires lorsque les écoles et les structures d'accueil des enfants ont fermé, contre 20.9 % des pères qui travaillent.

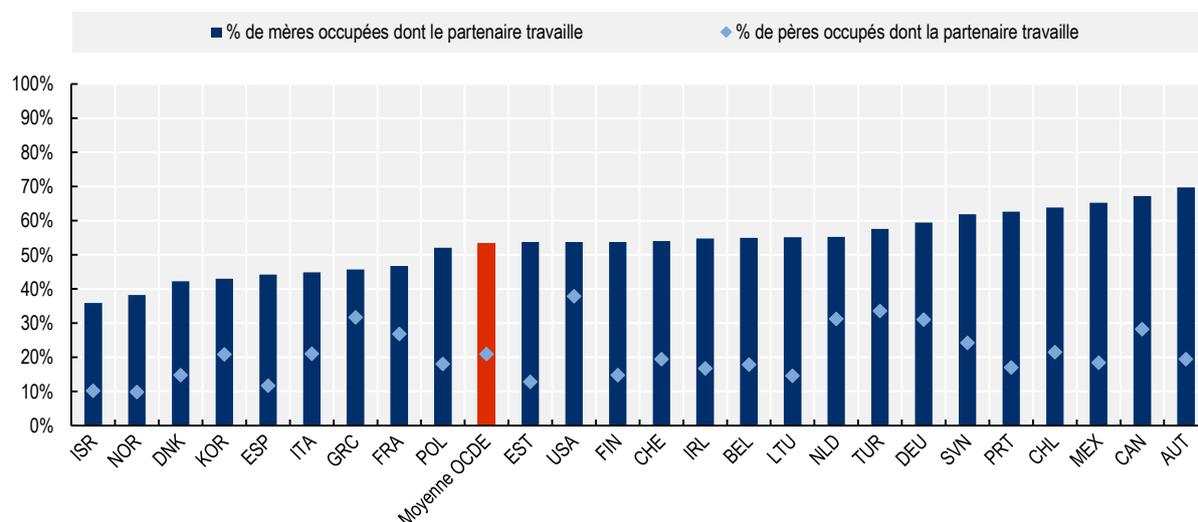
Les écarts les plus marqués sont, de loin, lorsque le père travaille, mais pas la mère. 76.9 % des mères sans emploi (dont le partenaire occupe un emploi) déclarent en effet avoir pris en charge la majeure partie ou la totalité du surcroît de tâches parentales non rémunérées. Dans le cas de figure inverse, seuls 24.5 % des pères déclarent avoir pris en charge la majeure partie ou la totalité de ces tâches.

¹¹ Dans cette section, on entend par parents tous les parents d'enfants mineurs, c'est-à-dire de moins de 18 ans, car le fait de cibler l'analyse sur un groupe d'âge plus jeune et sur une situation professionnelle précise donne lieu à des sous-groupes trop limités aux fins de la comparaison.



Graphique 4. L'écart femmes-hommes en matière de tâches parentales non rémunérées persiste même lorsque les deux parents travaillent

Part de parents pourvus d'un emploi ayant : 1) un partenaire qui travaille et 2) au moins un enfant de moins de 18 ans, qui déclarent avoir pris en charge la totalité ou la majorité du surcroît de tâches parentales lors de la fermeture des établissements scolaires et des structures d'accueil des enfants pendant la crise liée au COVID-19, par sexe, 2020



Note : Il a été demandé aux répondants qui, au sein de leur ménage, a assumé des tâches parentales supplémentaires à la suite de la fermeture des écoles et des structures d'accueil. Les réponses possibles étaient « Entièrement vous », « Principalement vous », « Répartition égale entre vous et votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement votre conjoint(e)/partenaire », « Entièrement votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement quelqu'un d'autre (un autre membre de votre foyer ou quelqu'un d'extérieur au foyer) », et « Répartition entre vous (et/ou votre conjoint(e)/partenaire) et quelqu'un d'autre ». Les répondants pouvaient aussi choisir entre « Ne se prononce pas/ne sait pas » ou « Sans objet ». Ce graphique présente le total agrégé des résultats des personnes interrogées qui ont répondu « Entièrement vous » ou « Principalement vous ». On entend ici par parents les répondants ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. La situation au regard de l'emploi est celle enregistrée en septembre 2020.

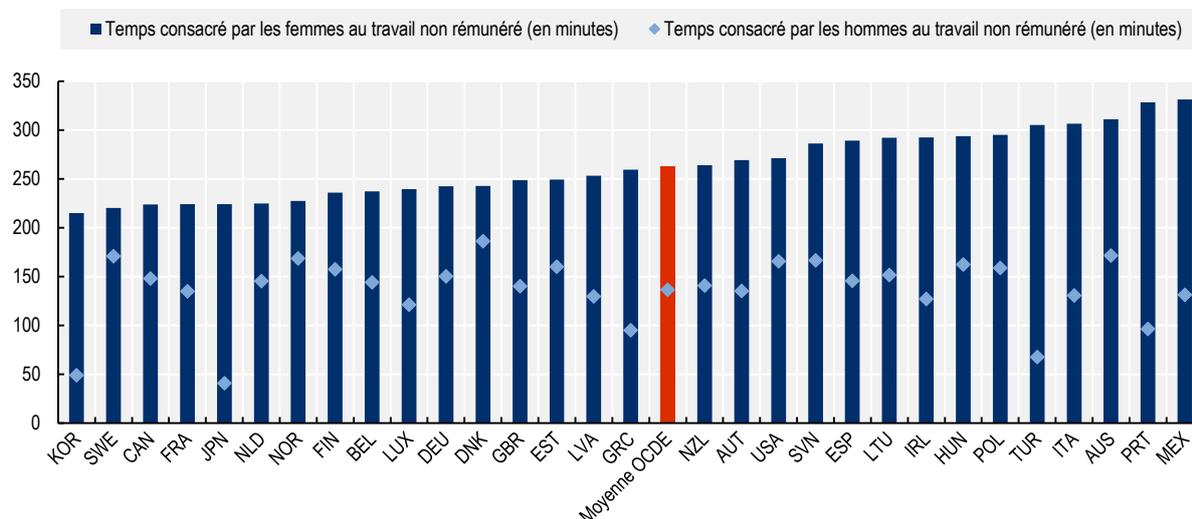
Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Cette répartition inégale de la garde des enfants pendant la crise du COVID-19 n'est pas surprenante compte tenu des inégalités et modèles de répartition des rôles largement ancrés entre les femmes et les hommes en matière de travail non rémunéré (Graphique 5). Dans tous les pays de l'OCDE, voire dans le monde entier, les femmes ont toujours consacré beaucoup plus de temps au travail non rémunéré que les hommes. Les politiques publiques détermineront si la crise liée au COVID-19 creuse ou atténue ces inégalités à long terme.



Graphique 5. Les femmes consacrent traditionnellement près de deux fois plus de temps au travail non rémunéré que les hommes dans l'ensemble de l'OCDE

Estimations du temps consacré quotidiennement au travail non rémunéré, comme les tâches ménagères courantes, les courses, les soins aux membres du ménage, la garde des enfants, les soins à des personnes adultes, les soins à des personnes non membres du ménage, le bénévolat, les déplacements liés aux activités du ménage et d'autres activités non rémunérées, en minutes par jour, selon le sexe, année la plus récente



Note : Le graphique présente des estimations de l'emploi du temps à partir de 2019 aux États-Unis, de 2016 au Japon et aux Pays-Bas, de 2015 au Canada, de 2014-15 en Turquie et au Royaume-Uni, de 2014 en Corée et au Mexique, de 2013-14 en Italie, de 2013 en Belgique, en Grèce, au Luxembourg et en Pologne, de 2012-13 en Allemagne, de 2010-11 en Norvège, de 2010 en Hongrie et en Suède, de 2009-10 en Estonie, en Finlande, en France, en Nouvelle-Zélande et en Espagne, de 2008-09 en Autriche, de 2006 en Australie, de 2005 en Irlande, de 2003 en Lettonie et en Lituanie, de 2001 au Danemark, de 2000-01 en Slovaquie, et de 1999 au Portugal.

Source : Portail de données de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes, <https://www.oecd.org/fr/parite/donnees/>.

Disparités entre les sexes en termes de niveaux d'inquiétude et de détresse, mais aussi de perceptions

L'enquête RTM 2020 tend à confirmer les données existantes selon lesquelles les écarts entre les femmes et les hommes en termes de niveaux d'inquiétude et de détresse sont nés ou se sont creusés pendant la crise liée au COVID-19.

Les mères ont fait face à des niveaux de stress anormalement élevés

Des travaux de recherche par pays ont montré que les mères ont été soumises à des niveaux de stress anormalement élevés pendant la pandémie. Zamarro et Prados (2021^[7]) constatent en effet qu'au début de la pandémie, des écarts importants sont apparus ou ont persisté pour ce qui est des indicateurs de détresse psychologique entre les mères ayant des enfants d'âge scolaire ou plus jeunes et tous les autres groupes de comparaison,¹² et que ces disparités étaient encore présentes quatre mois après le début de la pandémie aux États-Unis. Xue et McMunn (2021^[14]) observent des résultats similaires pour le Royaume-

¹² Les mères ont obtenu de mauvais résultats en termes de détresse psychologique par rapport aux groupes de comparaison des femmes n'ayant pas d'enfants d'âge scolaire ou plus jeunes, des hommes ayant des enfants d'âge scolaire ou plus jeunes, et des hommes n'ayant pas d'enfants d'âge scolaire ou plus jeunes (Zamarro et Prados, 2021^[10]).



Uni et mettent en évidence la vulnérabilité des mères célibataires. Lyttelton et al. (2021) établissent un lien aux États-Unis entre la détresse émotionnelle des femmes et le fait qu'elles télétravaillent tout en assumant des obligations familiales non rémunérées. Ils constatent que les mères qui ont télétravaillé pendant la pandémie étaient plus susceptibles de se sentir déprimées, angoissées et isolées que les pères télétravailleurs - mais ils n'ont en revanche relevé aucune différence femme-homme en termes de niveau d'anxiété chez les parents qui se sont rendus sur leur lieu de travail pendant la crise (Lyttelton, Zang et Musick, 2021^[15]). En outre, des recherches qualitatives en sociologie ont montré que les mères qui ont considérablement allongé le temps qu'elles consacrent à s'occuper de leurs enfants ont, pour une part disproportionnée, signalé une augmentation de leur niveau de stress, d'anxiété et de frustration, surtout lorsque le choc a été associé à une lourde charge de travail (rémunéré) et à des perturbations du mode de garde des enfants (McCrary Calarco et al., 2020^[16]).

Les enquêtes en ligne menées par Eurofound avec le consentement actif des internautes en avril et en juillet 2020 dans les pays de l'Union européenne mettent également en évidence des écarts entre les femmes et les hommes en termes de détresse psychologique (Eurofound, 2020^[12]).¹³ Au cours des premiers mois de la pandémie, les femmes étaient en effet plus susceptibles que les hommes de signaler un conflit entre leur vie professionnelle et leur vie privée, et les mères de jeunes enfants étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer se sentir tendues, seules et/ou déprimées.

Ces différences entre hommes et femmes en matière de détresse ne sont pas vraiment surprenantes étant donné que les travaux de recherche menés sur l'emploi du temps en 2020 (malgré leur nombre limité) montrent que les femmes ont assumé une plus grande part à la fois du surcroît de tâches parentales et du travail non rémunéré *moins gratifiant*, comme la lessive, le ménage et les soins aux enfants proprement dits. Les hommes, en revanche, ont passé plus de temps à faire des réparations et des courses (Farré et al., 2020^[9] ; Del Boca et al., 2020^[8]) – peut-être parce que dans certains pays, les sorties pendant les périodes de confinement n'étaient autorisées que pour les courses alimentaires (Farré et al., 2020^[9]). Ces résultats en matière de santé mentale s'inscrivent dans un contexte plus vaste dans lequel les femmes se sont davantage inquiétées que les hommes, à l'échelle internationale, des finances du ménage pendant la crise du COVID-19 (OCDE, 2021^[17]).

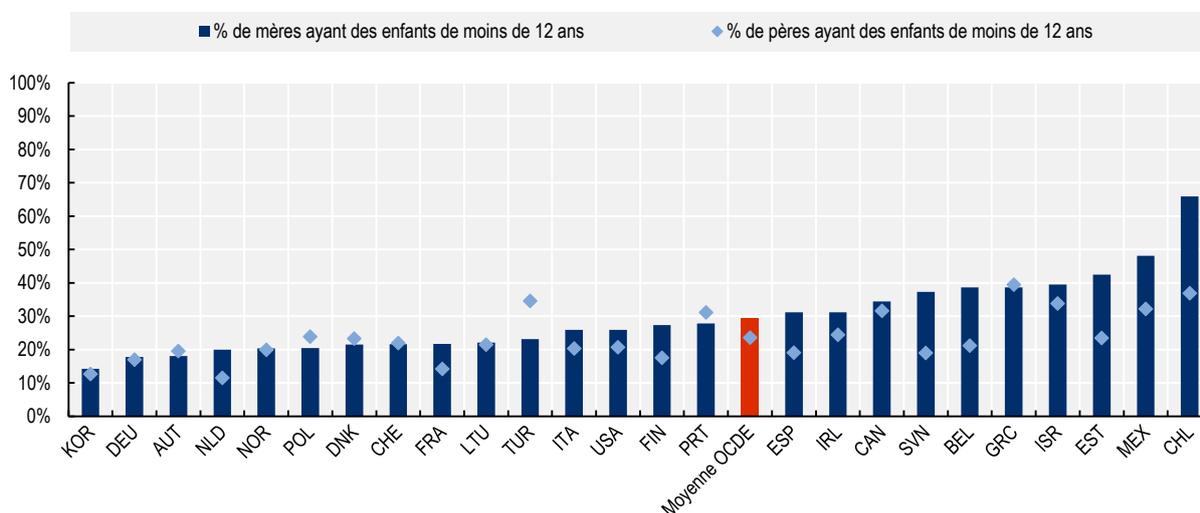
Dans l'enquête RTM 2020, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de répondre « oui » à la question suivante : « Votre santé mentale et votre bien-être (ou du moins la santé mentale et le bien-être d'un membre du ménage) ont-ils été perturbés par la pandémie et la crise ? » Les mères sont plus susceptibles que les pères de signaler des problèmes de santé mentale au sein du ménage (Graphique 6), même si les données ne permettent pas d'établir dans quelle mesure elles font référence à elles-mêmes ou à un membre de leur famille.

¹³ Il pourrait y avoir un biais d'auto-sélection parmi les répondants, car l'enquête « Vivre, travailler et COVID-19 » a recruté ses participants via les médias sociaux et a employé une méthode d'échantillonnage en boule de neige, avec des taux de réponse variables selon les pays (www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/wpef20005.pdf).



Graphique 6. Les mères sont plus susceptibles que les pères de déclarer que la pandémie a nui à leur santé mentale et leur bien-être ou à ceux du ménage

Part de mères et de pères d'enfants de moins de 12 ans qui ont fait état de problèmes de santé mentale ou de bien-être (les concernant ou concernant un membre de leur famille) pendant la pandémie, 2020.



Note : Le graphique présente la proportion de mères et de pères d'enfants de moins de 12 ans qui ont répondu par l'affirmative à la question suivante : « Votre santé mentale et votre bien-être (ou du moins la santé mentale et le bien-être d'un membre du ménage) ont-ils été perturbés par la pandémie et la crise ? »

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

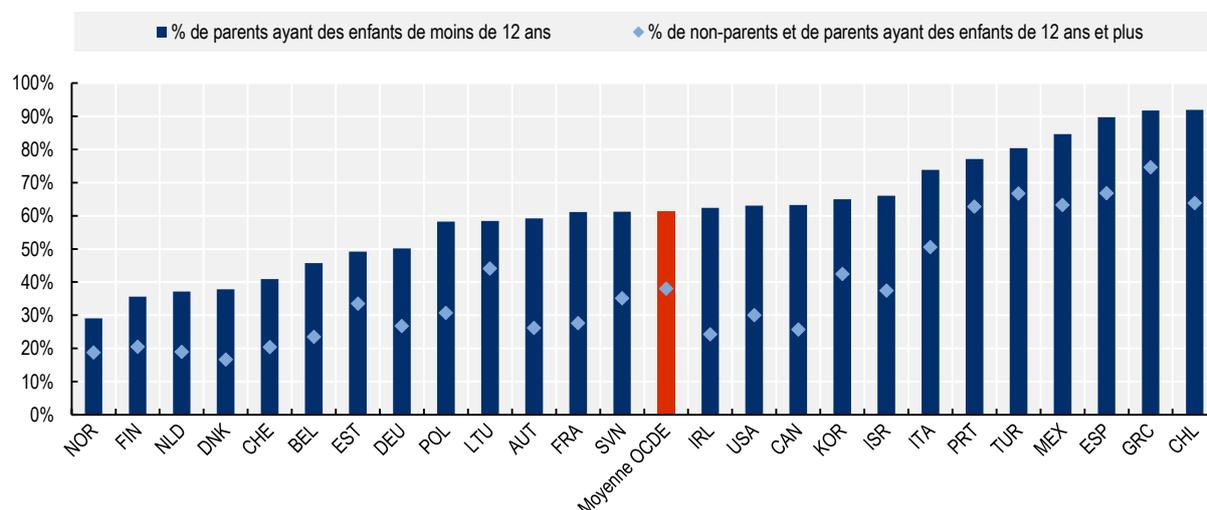
L'accès à des services d'accueil et d'éducation de qualité inquiète les parents

Pour 2022, une majorité de parents (61.3 %) est également très préoccupée par l'accès à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants, à un coût abordable (Graphique 7). Ce taux dépasse 80 % en Turquie, au Mexique, en Estonie, en Grèce et au Chili. En moyenne, dans les différents pays, les mères sont légèrement plus préoccupées que les pères : en effet, 63.8 % des mères ayant des enfants de moins de 12 ans, contre 58.3 % des pères, déclarent être plutôt ou très soucieuses de pouvoir offrir à leurs enfants des services d'accueil et d'éducation de qualité (Tableau d'annexe 1.A.2). En Espagne, aux États-Unis, au Mexique et au Chili, ce sont en revanche les pères qui sont plus susceptibles que les mères de faire état de telles inquiétudes.



Graphique 7. L'accès à des services d'accueil et d'éducation de qualité inquiète les mères comme les pères

Part de répondants qui se disent « plutôt préoccupés » ou « très préoccupés » de ne pas pouvoir accéder à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants (ou les jeunes membres de la famille) au cours des deux prochaines années, selon le sexe et la situation parentale



Note : on a demandé aux répondants s'ils étaient inquiets de ne pas pouvoir accéder à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants (ou les jeunes membres de leur famille). Les choix de réponse étaient « pas du tout inquiet », « peu inquiet », « assez inquiet » et « très inquiet ». Les répondants pouvaient également répondre « ne se prononce pas ». Le graphique présente le total agrégé des répondants qui ont indiqué se sentir « assez inquiets » et « très inquiets ».

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Télétravail, nouvelles technologies et équilibre vie professionnelle-vie privée : promesses et dangers

La pandémie de COVID-19 a manifestement transformé la nature de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les personnes qui ont conservé leur emploi. Le télétravail aurait contribué à protéger les femmes, et les mères en particulier, d'une sortie totale du marché du travail et, dans de nombreux pays, l'écart entre les hommes et les femmes en termes d'évolution du nombre d'heures travaillées rémunérées a été le plus marqué parmi les travailleurs qui ont dû se rendre sur leur lieu de travail. En d'autres termes, de nombreuses mères ont été contraintes de choisir entre travailler ou s'occuper de leurs enfants, et ce dans une mesure beaucoup plus grande que les pères.

Mais d'autres conséquences négatives ont aussi touché les mères qui ont télétravaillé. En effet, parmi les télétravailleurs, les écarts femmes-hommes en termes de modification de la situation professionnelle étaient faibles, mais la productivité des mères semble avoir davantage pâti du contexte (Alon et al., 2021^[11]). Les recherches montrent en effet que les mères qui ont télétravaillé étaient plus susceptibles d'être interrompues pendant les heures de travail (Andrew et al., 2020^[6]), et qu'elles ont fait face à une plus grande charge de travail parental que celles qui n'ont pas pu télétravailler et qui ont dû au contraire se rendre sur leur lieu de travail (Boll, Müller et Schüller, 2021^[13]).

Si les idées reçues sur le télétravail ont reculé pendant la pandémie (Barrero, Bloom et Davis, 2021^[18]), des travaux de recherche effectués avant la pandémie ont montré que les préjugés sur les modes de travail flexibles comportaient une dimension liée au sexe. Les hommes étaient en effet plus susceptibles de désavantager les travailleurs ayant recours à des modes de travail flexibles, tandis que les femmes, et en particulier les mères, étaient plus susceptibles de subir une telle discrimination (Chung, 2018^[19]). Dans

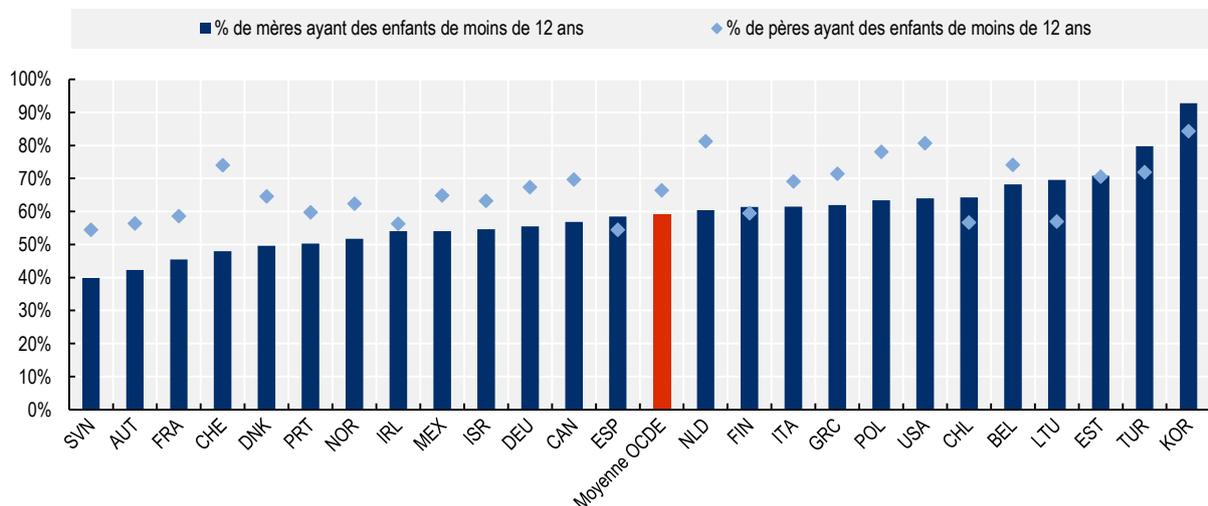


des travaux de recherche antérieurs à la crise du COVID-19, il a été constaté que les employeurs aussi défavorisaient les télétravailleurs eu égard aux promotions, même si ces employés affichaient une productivité plus élevée que les travailleurs sur place (Bloom et al., 2013^[20]).

Illustrant peut-être cet arbitrage avantage-coût, à savoir la capacité à conserver son emploi et l'obligation de s'acquitter des tâches familiales à la maison, les données de l'enquête RTM 2020 montrent que les pères sont légèrement plus susceptibles de penser que les technologies comme celles utilisées pour le télétravail vont leur permettre de mieux concilier leur activité professionnelle et leurs heures de travail avec leur vie privée. Cela dit, les mères comme les pères sont optimistes, en moyenne, sur le fait que les nouvelles technologies vont améliorer leur équilibre vie professionnelle et vie privée.

Graphique 8. Conciliation emploi/heures de travail et vie privée : les pères sont légèrement plus optimistes que les mères quant aux possibilités offertes par les nouvelles technologies

Part de répondants qui estiment que les technologies vont « très probablement » ou « probablement » leur permettre de mieux concilier leur emploi et leurs heures de travail avec leur vie privée, selon le sexe et la situation parentale



Note : on a demandé aux répondants dans quelle mesure ils estiment que les technologies vont leur permettre de mieux concilier leur emploi et leurs horaires de travail avec leur vie privée au cours des cinq prochaines années. Les réponses possibles étaient « très peu probable », « peu probable », « probable » et « très probable ». Les répondants pouvaient également répondre « Ne se prononce pas ». Le graphique présente le total agrégé des répondants qui ont choisi « très probable » ou « probable ».

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Politiques publiques à l'appui des parents

Les données présentées dans ce document indiquent que les mères ont assumé une part disproportionnée du surcroît d'obligations domestiques et familiales non rémunérées dû à la crise du COVID-19 en 2020. Si les pères ont participé à l'effort lorsque les établissements scolaires et les structures d'accueil des enfants ont fermé, les mères ont fait beaucoup plus. Ces inégalités en matière de travail non rémunéré ont par ricochet correspondu pour les mères à des résultats négatifs sur le plan de l'emploi, à des niveaux accrus de stress et à des inquiétudes concernant l'accès de leurs enfants à des services d'accueil et d'éducation.

Ces conséquences de la pandémie sont liées à des inégalités ancrées en matière de travail non rémunéré, aux liens moins forts des femmes avec le marché du travail et au niveau relativement moindre de leurs



salaires, en moyenne, autant de facteurs qui ont contribué à faire de nombreuses femmes les aidantes « par défaut » quand la crise a éclaté.

Les pouvoirs publics doivent prendre en compte la dimension hommes-femmes et les inégalités en matière de travail non rémunéré au moment d'élaborer leurs stratégies de lutte contre la crise. Pour ce faire, ils doivent augmenter les investissements publics dans des services de qualité pour l'éducation et l'accueil des enfants ainsi que leur prise en charge en dehors de l'école ; allonger la durée du congé de paternité et le rendre obligatoire, ce qui influencera le comportement à long terme des pères en matière de garde des enfants ; et normaliser le recours au télétravail pour tous, de sorte que les femmes ne soient pas pénalisées. Enfin, les responsables de l'élaboration des politiques doivent intégrer toutes ces initiatives dans une stratégie mobilisant l'ensemble des administrations en faveur de la prise en compte systématique des questions d'égalité femmes-hommes.

Faire évoluer les modèles de répartition des rôles en incitant les pères à prendre un congé parental

Le fait que les pères s'occupent de leurs enfants dès la naissance peut avoir d'importants effets ultérieurs sur la répartition équitable de la garde non rémunérés des enfants quand ils grandissent. De nombreux pays s'efforcent d'encourager une répartition plus équitable du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes par le biais de dispositifs de congé parental qui incitent les pères en particulier à quitter leur emploi pour s'occuper de leurs jeunes enfants à la naissance (ou sur des périodes plus longues) (OCDE, 2019^[21]). Dans quelques pays, comme au Portugal et en Espagne, le congé de paternité est désormais *obligatoire* à la naissance d'un enfant. En effet, interrogés sur la meilleure façon d'accroître la part de travail familial non rémunéré effectuée par les hommes, les pays ont été nombreux à répondre qu'il fallait faire évoluer les mentalités des garçons et des hommes à l'égard de la garde d'enfants et veiller à ce que les hommes ne subissent pas de discrimination lorsqu'ils prennent un congé pour s'occuper de personnes à charge (OCDE, 2017^[22]).

En plus de favoriser le développement de l'enfant et le bien-être du père, la prise d'un congé parental peut améliorer l'égalité hommes-femmes par le biais de différents mécanismes. Cette démarche contribue en effet à modifier la répartition du travail non rémunéré au sein du ménage, car les mères comme les pères participent aux tâches parentales peu après la naissance, une période importante pour installer de telles habitudes. Elle peut aussi favoriser l'activité des femmes (à la fois en termes d'accès à l'emploi et d'heures travaillées) en permettant aux mères de reprendre le travail plus tôt et en réduisant le risque de discrimination statistique à l'encontre des femmes en âge de procréer de façon générale. Des recherches quasi expérimentales menées dans des pays aussi divers que le Canada, l'Allemagne, la Norvège et l'Espagne montrent que la rémunération du congé de paternité ou du congé parental réservé au père accroît le recours au dispositif, et qu'à l'issue de l'expérience, le congé parental du père a des effets positifs sur les heures qu'il consacre ultérieurement au travail non rémunéré (OCDE, 2019^[21]). Cela étant dit, nous avons besoin de davantage d'évaluations des méthodes qui fonctionnent ; l'offre d'un congé spécifique aux pères est, en soi, souvent insuffisante. Par exemple, les dispositifs de congé relativement généreux qui sont réservés aux pères en Corée et au Japon n'ont pas encore donné lieu à une forte augmentation de la participation des pères aux gardes d'enfants.

Renforcer les systèmes de protection sociale pour faciliter l'accès aux services de garde d'enfants et de prise en charge extrascolaire

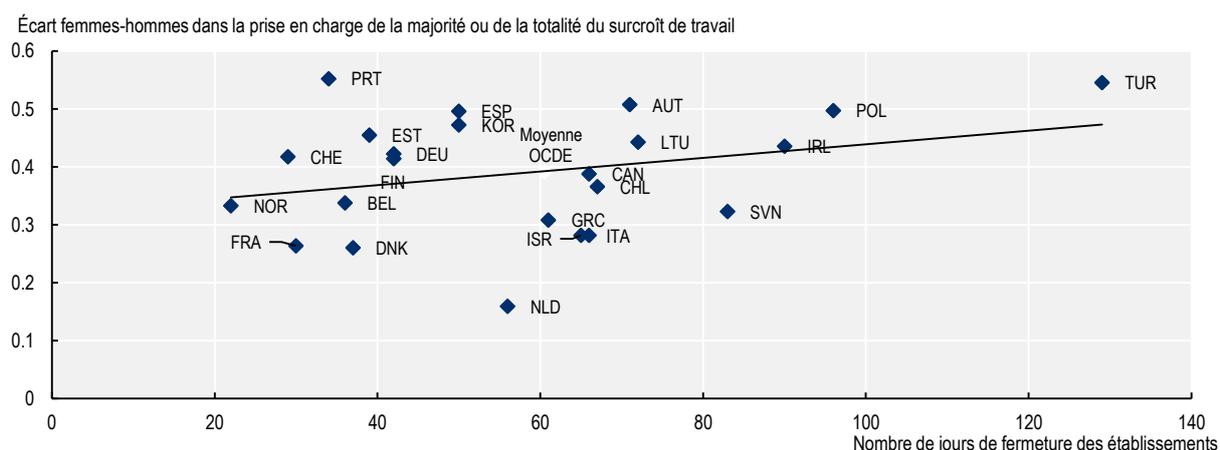
La pandémie de COVID-19 a manifestement provoqué une onde de choc inattendue qui a fortement ébranlé l'école et les systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE). En plus d'autres défis très divers, les pays qui ont fermé leurs établissements scolaires sur de longues périodes ont aussi généralement enregistré des écarts plus marqués entre les sexes dans la répartition du surcroît de travail non rémunéré (Graphique 9). Les pays s'efforcent de tirer des enseignements de la crise et de moderniser



leurs systèmes éducatifs pour accompagner les enfants dans cette nouvelle normalité,¹⁴ mais ils devraient aussi réfléchir aux moyens d'encourager l'égalité hommes-femmes dans la prise en charge des enfants en dehors de l'école.

Graphique 9. Plus les établissements scolaires ferment longtemps, plus les écarts femmes-hommes se creusent en matière de garde des enfants

Écart femmes-hommes en matière de prise en charge de la majorité ou de la totalité du surcroît de tâches parentales non rémunérées (les mères moins les pères, 2020) et jours de fermeture totale des écoles, pays de l'enquête RTM de l'OCDE, 2020-21



Note : L'axe des ordonnées (écart femmes-hommes) correspond à la part de mères d'enfants de moins de 12 ans qui ont assumé la majeure partie ou la totalité du surcroît de travail lié à la garde des enfants, diminuée de la part des pères d'enfants de moins de 12 ans qui ont assumé la majeure partie ou la totalité de ces tâches lors des fermetures des écoles et des structures d'accueil des enfants pendant la crise liée au COVID-19 (voir la note du Tableau d'annexe 1.A.1 pour une description de la question et des choix de réponse). L'axe des abscisses, qui indique les jours de fermeture totale des écoles, se fonde, pour la période comprise entre le 11 mars 2020 et le 2 février 2021, sur le suivi mondial de l'UNESCO des fermetures d'écoles causées par la pandémie de COVID-19. La définition de la fermeture d'école est conforme à la méthodologie de l'UNESCO : les écoles sont considérées comme entièrement fermées lorsque la plupart ou la totalité des élèves inscrits dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire des premier et deuxième cycles sont concernés. Le Mexique et les États-Unis ne sont pas pris en considération compte tenu de leurs résultats extrêmes dans les données de l'UNESCO sur les fermetures d'écoles. Le Mexique est l'un des rares pays au monde pour lequel l'UNESCO indique en effet que les écoles ont été fermées pendant environ 14 mois. Il est encore indiqué pour les États-Unis que les écoles n'ont jamais fermé totalement, alors que de fortes disparités ont en fait été observées à cet égard aux niveaux fédéral et local dans l'ensemble des cinquante États.

Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE fondées sur l'enquête 2020 de l'OCDE sur les risques qui comptent, <http://oe.cd/RTM> et Suivi mondial des fermetures d'écoles de l'UNESCO, <http://COVID-19.uis.unesco.org/global-monitoring-school-closures-COVID-19/>.

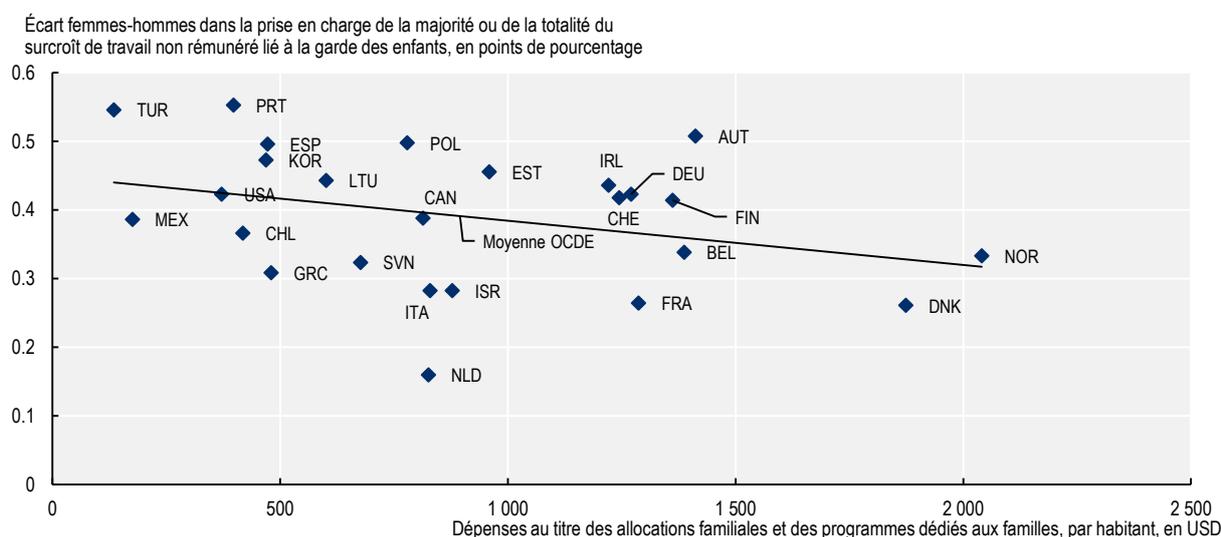
Dans une certaine mesure, les disparités entre les femmes et les hommes pendant la pandémie de COVID-19 sont révélatrices de carences persistantes dans les systèmes nationaux de protection sociale et du fait qu'ils ont toujours été tributaires des femmes en tant que pilier essentiel du filet de protection sociale. L'écart femmes-hommes en termes de travail familial dans le contexte du COVID-19 est généralement plus faible dans les pays qui consacrent depuis longtemps davantage de ressources aux politiques familiales comme la garde des enfants, les allocations familiales, les congés maternité et parental, et d'autres prestations en espèces (Graphique 10).

¹⁴ Voir, par exemple, un inventaire des mesures prises par les pouvoirs publics dans l'éducation : <https://www.oecd.org/education/state-of-school-education-one-year-into-COVID-19.htm>.



Graphique 10. Les écarts femmes-hommes en termes de garde d'enfants sont moindres dans les pays qui dépensent plus au titre des aides aux familles

Écart femmes-hommes en termes de prise en charge de la majorité ou de la totalité du surcroît de tâches parentales non rémunérées (les mères moins les pères, 2020) et dépenses par habitant au titre des prestations familiales et des programmes dédiés aux familles (2017)



Note : L'axe des ordonnées (écart femmes-hommes) correspond à la part de mères d'enfants de moins de 12 ans qui ont assumé la majeure partie ou la totalité du surcroît de travail lié à la garde des enfants, diminuée de la part des pères d'enfants de moins de 12 ans qui ont assumé la majeure partie ou la totalité de ces tâches lors des fermetures des écoles et des crèches pendant la crise liée au COVID-19 (voir la note du Tableau d'annexe 1.A.1 pour une description de la question et des choix de réponse). L'axe des abscisses présente les données SOCX de l'OCDE sur les programmes publics et privés obligatoires par domaine de politique sociale et type de soutien (espèces/en nature). Le domaine d'intervention « famille » comprend les prestations aux familles. Ces prestations sont souvent liées aux coûts associés à l'éducation des enfants ou à la prise en charge d'autres personnes à charge. Les types de programmes comprennent les allocations familiales, le congé de maternité et le congé parental, et d'autres prestations en espèces, ainsi que les dépenses au titre de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, d'une aide à domicile/aide sociale à l'hébergement, et d'autres prestations en nature. SOCX prend en compte les dépenses publiques au titre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'âge de six ans mais pas les dépenses publiques afférentes à l'éducation des enfants au-delà de cet âge. Les données SOCX datent de 2017 et sont mesurées par habitant, en dollars USD courants convertis à l'aide des PPA. Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE fondées sur l'enquête 2020 de l'OCDE sur les risques qui comptent, <http://oe.cd/RTM> et Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales, <https://www.oecd.org/social/expenditure.htm>.

Si l'on veut reconstruire les systèmes de protection sociale et les marchés du travail après la crise en tenant compte de la problématique hommes-femmes, il faut investir largement dans les services d'EAJE et de soutien extrascolaire pour proposer à un coût abordable une offre de qualité largement accessible. Pendant la crise, de nombreux pays ont répondu aux difficultés engendrées par les fermetures des structures d'accueil des enfants en proposant aux parents des congés rémunérés ou non et des solutions d'accueil d'urgence pour les enfants des travailleurs essentiels. Mais dans les pays où les services de garde d'enfants sont le plus souvent fournis par des prestataires privés, comme aux États-Unis, de nombreuses fermetures d'établissements pendant la crise liée au COVID-19 sont devenues permanentes, ce qui fait qu'il y a aujourd'hui une pénurie de structures d'accueil encore plus grande qu'avant la pandémie (Queisser, 2021^[23]).

Les coûts élevés de la garde des enfants et l'offre insuffisante de services d'EAJE sont des facteurs structurels anciens qui dissuadent les parents de trouver un emploi rémunéré, notamment ceux qui ont un faible potentiel de revenu, et en particulier les mères. Ces femmes décident alors souvent d'assumer une plus grande part du travail non rémunéré à la maison. Il est essentiel d'offrir des services d'EAJE abordables, accessibles et de qualité pour garantir l'égalité des chances aussi bien en termes de résultats

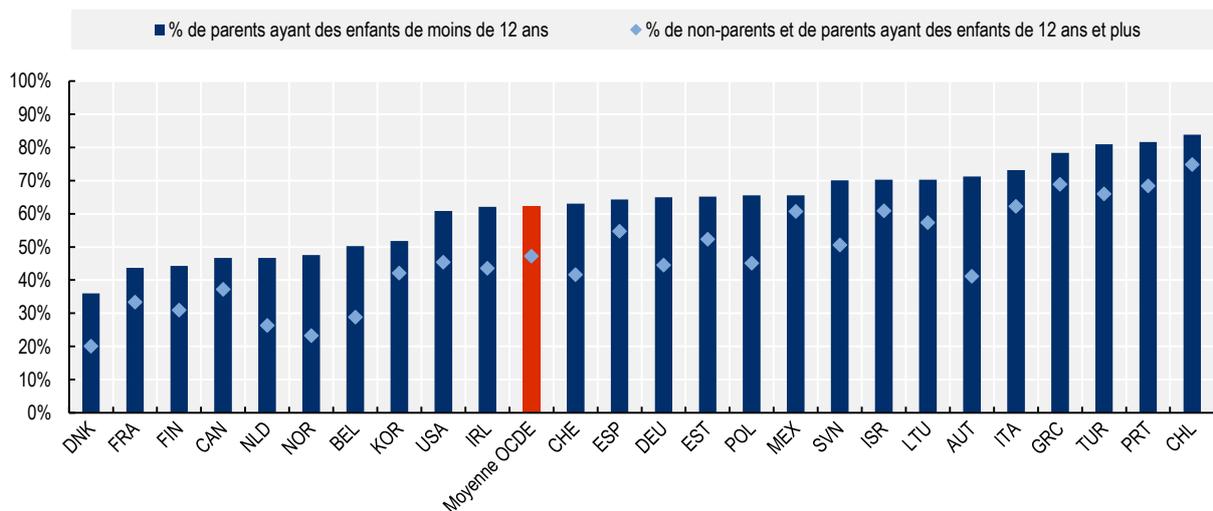


scolaires des enfants que de résultats professionnels des parents (OCDE, 2020^[24]). Les responsables de l'élaboration des politiques doivent viser à renforcer les incitations à travailler pour les parents et s'assurer que l'aide parvient aux parents qui en ont le plus besoin (Queisser, 2021^[23]).

Les parents considèrent les services d'EAJE et les autres aides aux familles comme un domaine d'intervention essentiel des pouvoirs publics (Graphique 11). En moyenne dans l'ensemble des pays, une fois considérés les impôts qu'ils pourraient avoir à payer et les prestations qu'ils pourraient recevoir, 63.9 % des parents déclarent souhaiter que le gouvernement dépense plus ou beaucoup plus au titre des aides aux familles comme le congé parental, les allocations et services de garde d'enfant, et les allocations pour enfant à charge. Les mères sont plus susceptibles que les pères d'environ cinq points de pourcentage de considérer cette question comme une priorité de l'action publique.

Graphique 11. Les parents demandent aux pouvoirs publics de renforcer les aides aux familles

Part de répondants qui ont répondu « plus » ou « beaucoup plus » à la question suivante : « Une fois considérés les impôts que vous pourriez avoir à payer et les prestations que vous et votre famille pourriez recevoir, souhaiteriez-vous que le gouvernement dépense moins, autant ou plus au titre des aides aux familles (par exemple, congé parental, allocations et services de garde d'enfant, allocations pour enfant à charge, etc.) ? », selon la situation parentale, 2020



Note : Le graphique présente la part agrégée des répondants à l'enquête RTM 2020, classés selon leur situation parentale, qui ont répondu « plus » ou « beaucoup plus » à la question suivante : « Une fois considérés les impôts que vous pourriez avoir à payer et les prestations que vous et votre famille pourriez recevoir, souhaiteriez-vous que le gouvernement dépense moins, autant ou plus au titre des aides aux familles (par exemple, congé parental, allocations et services de garde d'enfant, allocations pour enfant à charge, etc.) ? »

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Intégrer la dimension femmes-hommes dans les politiques de télétravail

Comme on l'a vu plus haut, les avantages et les coûts du télétravail varient selon le sexe. Si ce mode de travail à distance a permis à de nombreuses femmes d'éviter de choisir entre gagner un salaire ou s'occuper de leurs enfants, c'est précisément pour cette raison que le télétravail a aussi nui à la productivité des femmes et accru leur niveau de stress de façon anormale. Par conséquent, si le télétravail est un outil prometteur pour mieux concilier responsabilités rémunérées et non rémunérées, il ne favorisera pas nécessairement le partage des responsabilités parentales ni ne renforcera l'égalité hommes-femmes au travail, à moins que ces objectifs ne soient formulés de façon consciente (Chung et al., 2021^[25]). Compte



tenu de l'explosion attendue du télétravail après la pandémie, il est important de préparer le terrain pour éviter d'exacerber dans le même temps la répartition inégale du travail non rémunéré.

De récentes recommandations au niveau de l'UE préconisent d'investir dans les infrastructures numériques, la formation au numérique, et internet pour tous, en accordant une attention particulière aux femmes pour leur permettre de mener pleinement une activité professionnelle et pour combler toute forme de fracture numérique ; de mener des actions et des campagnes ciblées pour réduire et faire voler en éclats les préjugés susceptibles de nuire aux femmes qui télétravaillent ; et d'intégrer toute discussion sur le télétravail dans une campagne plus vaste visant à améliorer l'accès à des services de garde abordables et de qualité tout au long de la vie, afin de réduire la charge de travail non rémunéré des femmes à la maison (Comité économique et social européen, 2021^[26]).

Au niveau de l'entreprise, certains chercheurs ont plaidé en faveur de jours de télétravail obligatoires afin d'éviter toute surenchère à la baisse en termes de présence au bureau après la pandémie (Barrero, Bloom et Davis, 2021^[18]). Cela peut agir dans le même sens que le congé de paternité obligatoire pour encourager les hommes à participer plus activement aux tâches familiales non rémunérées. Avec le télétravail obligatoire, les femmes seraient moins défavorisées en termes de capacité à effectuer des heures supplémentaires sur le lieu de travail.

Ce thème de recherche est actuellement en train de prendre de l'ampleur. Les chercheurs doivent continuer d'évaluer les effets différenciés du télétravail sur les femmes et les hommes, ainsi que les moyens de les atténuer, dans des conditions d'après-pandémie où les établissements scolaires et les structures d'accueil des enfants fonctionnent normalement, tout en gardant un œil sur les nouvelles évolutions dans le contexte de l'avenir du travail.

Prendre en considération la dimension femmes-hommes dans tous les aspects de la reprise post-COVID-19

Enfin, il est essentiel d'intégrer la problématique femmes-hommes dans le processus d'élaboration des politiques de relance après la crise liée au COVID-19. Outre des mesures ciblées, comme la hausse des dépenses consacrées à l'EAJE, les gouvernements doivent s'engager à prendre systématiquement en compte les besoins des deux sexes, c'est-à-dire avoir le souci de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la gouvernance (OCDE, 2021^[27]). C'est là un élément essentiel pour que les politiques publiques ne nuisent pas aux femmes de façon involontaire en renforçant les stéréotypes et les inégalités entre les sexes. Les recommandations à court terme consistent notamment à recueillir et analyser des données ventilées par sexe pour observer les effets différenciés de la pandémie sur les hommes et les femmes, mais aussi à prendre en compte les conseils des spécialistes des questions de parité. À long terme, les pouvoirs publics devraient s'employer à élaborer des politiques qui atténuent les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et à mettre en place des cadres et des plans d'action non discriminants, en prenant en considération les inégalités à la maison, dans l'économie et dans la société en général.

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Valérie Frey et Lydia Alajääskö. Il a été préparé au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE (ELS), sous la direction de Stefano Scarpetta (Directeur d'ELS), Mark Pearson (Directeur adjoint d'ELS) et Monika Queisser (Conseillère principale et Cheffe de la Division des politiques sociales).

Les auteures remercient Willem Adema, Carlotta Balestra, Chris Clarke, Jonas Fluchtmann, Raphaela Hye, Maxime Ladaique, Valentina Patrini, Stefano Scarpetta et Monika Queisser pour leurs précieux commentaires. Liv Gudmundson et Lucy Hulett ont préparé la synthèse pour publication, et Jayne Maddock et Alastair Wood ont prêté leur concours en matière de logistique, de publication et de communication.



Bibliographie

- Adams-Prassl, A. et al. (2020), *Inequality in the Impact of the Coronavirus Shock: Evidence from Real Time Surveys*, Institute of Labor Economics, <https://www.iza.org/publications/dp/13183/inequality-in-the-impact-of-the-coronavirus-shock-evidence-from-real-time-surveys> (consulté le 20 septembre 2021). [5]
- Alon, T. et al. (2021), « From Mancession to Shecession: Women's Employment in Regular and Pandemic Recessions », *NBER Working Paper*. [1]
- Andrew, A. et al. (2020), « The Gendered Division of Paid and Domestic Work under Lockdown », *IZA Discussion Paper* 13500. [6]
- Barrero, J., N. Bloom et S. Davis (2021), « Why Working From Home Will Stick », *Working paper*. [18]
- Bloom, N. et al. (2013), « Does Working from Home Work? Evidence from a Chinese Experiment | Stanford Graduate School of Business », n° 3109, <https://www.gsb.stanford.edu/faculty-research/working-papers/does-working-home-work-evidence-chinese-experiment> (consulté le 11 octobre 2021). [20]
- Bluedorn, J. et al. (2021), *Gender and Employment in the COVID-19 Recession: Evidence on "Shecessions"*, FMI, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/03/31/Gender-and-Employment-in-the-COVID-19-Recession-Evidence-on-Shecessions-50316> (consulté le 20 septembre 2021). [3]
- Boll, C., D. Müller et S. Schüller (2021), « Neither Backlash nor Convergence: Dynamics of Intracouple Childcare Division after the First COVID-19 Lockdown and Subsequent Reopening in Germany », *IZA Discussion Paper*, <https://covid-19.iza.org/publications/dp14375/>. [13]
- Chung, H. (2018), « Gender, Flexibility Stigma and the Perceived Negative Consequences of Flexible Working in the UK », *Social Indicators Research* 2018 151:2, vol. 151/2, pp. 521-545, <http://dx.doi.org/10.1007/S11205-018-2036-7>. [19]
- Chung, H. et al. (2021), « Covid-19, Flexible Working, and Implications for Gender Equality in the United Kingdom », *Gender and Society*, vol. 35/2, <http://dx.doi.org/10.1177/08912432211001304>. [25]
- Comité économique et social européen (2021), *Télétravail et égalité entre les hommes et les femmes: conditions pour que le télétravail n'exacerbe pas la répartition inégale des tâches domestiques et de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, et pour que celui-ci soit un moteur de promotion de l'égalité entre les genres*, <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/teletravail-et-egalite-entre-les-hommes-et-les-femmes-conditions-pour-que-le-teletravail-nexacerbe-pas-la-repartition> (consulté le 15 octobre 2021). [26]
- Del Boca, D. et al. (2020), « Women's and men's work, housework and childcare, before and during COVID-19 », *Review of Economics of the Household*, vol. 18/4, <http://dx.doi.org/10.1007/s11150-020-09502-1>. [8]
- Eurofound (2020), *Living, Working and COVID-19*, <http://dx.doi.org/doi:10.2806/467608> (consulté le 28 octobre 2021). [12]
- Farré, L. et al. (2020), « How the COVID-19 Lockdown Affected Gender Inequality in Paid and Unpaid Work in Spain », *IZA Discussion Paper* 13434. [9]



- Hupkau, C. et B. Petrongolo (2020), « Work, Care and Gender during the COVID-19 Crisis* », *Fiscal Studies*, vol. 41/3, pp. 623-651, <http://dx.doi.org/10.1111/1475-5890.12245>. [28]
- Lytelton, T., E. Zang et K. Musick (2021), « Telecommuting and Gender Inequalities in Parents' Paid and Unpaid Work Before and During the COVID-19 Pandemic », *Journal of Marriage and Family*, <https://doi.org/10.1111/jomf.12810>. [15]
- Margaria, A. (2021), *Fathers, Childcare and COVID-19*, <http://dx.doi.org/10.1007/s10691-021-09454-6>. [14]
- McCrary Calarco, J. et al. (2020), « "Let's not pretend it's fun": How COVID-19-related school and childcare closures are camaging mothers' well-being », *OSF Preprints*. [16]
- OCDE (2021), *Bringing Household Services Out of the Shadows : Formalising Non-Care Work in and Around the House*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/fbea8f6e-en>. [29]
- OCDE (2021), « Enquête « Des risques qui comptent » 2020 : les effets à long terme du COVID-19 », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/44932654-en>. [11]
- OCDE (2021), *Main Findings from the 2020 Risks that Matter Survey*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/b9e85cf5-en>. [17]
- OCDE (2021), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021 : Affronter la crise du COVID-19 et préparer la reprise*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/40fac915-fr>. [2]
- OCDE (2021), « Towards gender-inclusive recovery », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ab597807-en>. [27]
- OCDE (2020), « Is Childcare affordable? », OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/els/family/OECD-Is-Childcare-Affordable.pdf>. [24]
- OCDE (2019), *Part-time and Partly Equal: Gender and Work in the Netherlands*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/204235cf-en>. [21]
- OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>. [22]
- OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264179660-fr>. [4]
- Queisser, M. (2021), « COVID-19 and OECD labour markets: What impact on gender gaps? », *Intereconomics*, vol. 56/5. [23]
- Sevilla, A. et S. Smith (2020), « Baby steps: The gender division of childcare during the COVID-19 pandemic », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 36, <http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/graa027>. [7]
- Zamarro, G. et M. Prados (2021), « Gender differences in couples' division of childcare, work and mental health during COVID-19 », *Review of Economics of the Household*, vol. 19/1, <http://dx.doi.org/10.1007/s11150-020-09534-7>. [10]



Annex 1.A. Tableaux supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Pourcentage de répondants déclarant avoir pris en charge la majorité ou la totalité du surcroît de travail lié à la garde des enfants lors des fermetures des établissements scolaires et des structures d'accueil, par sexe et par âge des enfants

Pays	Pourcentage de répondants indiquant avoir eux-mêmes assumé la majorité ou la totalité du surcroît de tâches parentales						Écart femmes-hommes (pp.) dans la prise en charge de l'ensemble ou de la majorité des tâches familiales supplémentaires		
	% de mères ayant des enfants de moins de 18 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 18 ans	% de mères ayant des enfants de moins de 12 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 12 ans	% de mères ayant des enfants de moins de 6 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 6 ans	Parents ayant des enfants de moins de 18 ans	Parents ayant des enfants de moins de 12 ans	Parents ayant des enfants de moins de 6 ans
AUT	0.70	0.21	0.74	0.23	0.75	0.25	0.49	0.51	0.50
BEL	0.57	0.16	0.53	0.20	0.42	0.15	0.31	0.34	0.27
CAN	0.67	0.28	0.68	0.29	0.68	0.23	0.25	0.39	0.45
CHE	0.56	0.24	0.59	0.18	0.64	0.20	0.32	0.42	0.44
CHL	0.66	0.22	0.66	0.29	0.70	0.32	0.42	0.37	0.38
DEU	0.67	0.29	0.75	0.33	0.69	0.22	0.29	0.42	0.47
DNK	0.45	0.20	0.49	0.23	0.46	0.30	0.33	0.26	0.16
ESP	0.65	0.18	0.68	0.18	0.66	0.17	0.35	0.50	0.49
EST	0.63	0.15	0.62	0.17	0.69	0.20	0.39	0.46	0.49
FIN	0.54	0.13	0.57	0.15	0.58	0.17	0.47	0.41	0.41
FRA	0.51	0.26	0.51	0.25	0.56	0.33	0.48	0.26	0.24
GRC	0.59	0.30	0.62	0.32	0.68	0.36	0.41	0.31	0.32
IRL	0.61	0.16	0.62	0.19	0.60	0.21	0.42	0.44	0.39
ISR	0.41	0.15	0.44	0.16	0.45	0.15	0.33	0.28	0.29
ITA	0.51	0.24	0.54	0.25	0.40	0.25	0.49	0.28	0.15
KOR	0.60	0.18	0.64	0.17	0.66	0.16	0.37	0.47	0.50
LTU	0.57	0.14	0.61	0.17	0.61	0.15	0.45	0.44	0.46
MEX	0.53	0.17	0.56	0.18	0.55	0.15	0.53	0.39	0.40

LES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET DOMESTIQUES EN TEMPS DE CRISE © OCDE 2021



Pays	Pourcentage de répondants indiquant avoir eux-mêmes assumé la majorité ou la totalité du surcroît de tâches parentales						Écart femmes-hommes (pp.) dans la prise en charge de l'ensemble ou de la majorité des tâches familiales supplémentaires		
	% de mères ayant des enfants de moins de 18 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 18 ans	% de mères ayant des enfants de moins de 12 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 12 ans	% de mères ayant des enfants de moins de 6 ans	% de pères ayant des enfants de moins de 6 ans	Parents ayant des enfants de moins de 18 ans	Parents ayant des enfants de moins de 12 ans	Parents ayant des enfants de moins de 6 ans
NLD	0.59	0.29	0.57	0.42	0.57	0.44	0.48	0.16	0.13
NOR	0.42	0.11	0.45	0.12	0.39	0.08	0.41	0.33	0.31
Moyenne OCDE (RTM)	0.59	0.21	0.62	0.22	0.61	0.23	0.41	0.39	0.39
POL	0.60	0.18	0.66	0.16	0.66	0.13	0.47	0.50	0.54
PRT	0.66	0.17	0.69	0.14	0.72	0.18	0.54	0.55	0.55
SVN	0.60	0.25	0.64	0.32	0.67	0.38	0.33	0.32	0.30
TUR	0.74	0.22	0.77	0.22	0.73	0.18	0.43	0.55	0.56
USA	0.66	0.35	0.73	0.30	0.76	0.30	0.52	0.42	0.46

Note : Il a été demandé aux répondants qui, au sein de leur ménage, a assumé des tâches parentales supplémentaires à la suite de la fermeture des écoles et des structures d'accueil. Les réponses possibles étaient « Entièrement vous », « Principalement vous », « Répartition égale entre vous et votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement votre conjoint(e)/partenaire », « Entièrement votre conjoint(e)/partenaire », « Principalement quelqu'un d'autre (un autre membre de votre foyer ou quelqu'un d'extérieur au foyer) », et « Répartition entre vous (et/ou votre conjoint(e)/partenaire) et quelqu'un d'autre ». Les répondants pouvaient aussi choisir entre « Ne se prononce pas/ne sait pas » ou « Sans objet ». Les résultats présentés ici correspondent au total agrégé des personnes qui ont répondu « Entièrement vous » ou « Principalement vous ». Les parents d'enfants de moins de 18/12 ans sont définis comme les individus dont le plus jeune enfant du ménage a moins de 18/12 ans, respectivement. Les écarts entre hommes et femmes sont calculés en soustrayant la part des hommes de la part des femmes dans les groupes respectifs.

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>

Tableau d'annexe 1.A.2. Pourcentage de répondants qui s'inquiètent de pouvoir accéder à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants (ou les jeunes membres de la famille) au cours des deux prochaines années, par sexe et situation parentale

Part agrégée de répondants qui se disent « plutôt préoccupés » ou « très préoccupés » par le fait de ne pas pouvoir accéder à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants (ou les jeunes membres de la famille) au cours des deux prochaines années, par sexe et situation parentale

Pays	% de non-parents et de parents ayant des enfants de 12 ans et plus	% de parents ayant des enfants de moins de 12 ans	% de femmes sans enfant ou ayant des enfants de 12 ans et plus	% d'hommes sans enfant ou ayant des enfants de 12 ans et plus	% de femmes ayant des enfants de moins de 12 ans	% d'hommes ayant des enfants de moins de 12 ans
NOR	0.19	0.29	0.19	0.19	0.32	0.26



Pays	% de non-parents et de parents ayant des enfants de 12 ans et plus	% de parents ayant des enfants de moins de 12 ans	% de femmes sans enfant ou ayant des enfants de 12 ans et plus	% d'hommes sans enfant ou ayant des enfants de 12 ans et plus	% de femmes ayant des enfants de moins de 12 ans	% d'hommes ayant des enfants de moins de 12 ans
FIN	0.20	0.36	0.16	0.25	0.39	0.33
NLD	0.19	0.37	0.20	0.18	0.37	0.37
DNK	0.17	0.38	0.16	0.17	0.45	0.31
CHE	0.20	0.41	0.21	0.20	0.43	0.39
BEL	0.24	0.46	0.24	0.23	0.50	0.41
EST	0.34	0.49	0.33	0.34	0.47	0.52
DEU	0.27	0.50	0.31	0.23	0.53	0.47
POL	0.31	//0.58	0.34	0.28	0.61	0.53
LTU	0.44	0.58	0.44	0.44	0.60	0.56
AUT	0.26	0.59	0.28	0.25	0.66	0.43
FRA	0.28	0.61	0.25	0.30	0.62	0.60
SVN	0.35	0.61	0.37	0.33	0.68	0.56
Moyenne OCDE (RTM)	0.38	0.61	0.40	0.37	0.64	0.58
IRL	0.24	0.62	0.26	0.23	0.67	0.57
USA	0.30	0.63	0.27	0.34	0.61	0.65
CAN	0.26	0.63	0.26	0.25	0.66	0.60
KOR	0.42	0.65	0.46	0.40	0.71	0.60
ISR	0.37	0.66	0.40	0.34	0.69	0.63
ITA	0.51	0.74	0.54	0.48	0.77	0.70
PRT	0.63	0.77	0.65	0.60	0.80	0.75
TUR	0.67	0.80	0.79	0.58	0.83	0.77
MEX	0.63	0.85	0.66	0.60	0.84	0.86
ESP	0.67	0.90	0.73	0.61	0.92	0.86
GRC	0.75	0.92	0.76	0.74	0.95	0.89
CHL	0.64	0.92	0.65	0.63	0.90	0.94

Note : on a demandé aux répondants s'ils étaient inquiets de ne pas pouvoir accéder à des services d'accueil et d'éducation de qualité pour leurs enfants (ou les jeunes membres de leur famille). Les choix de réponse étaient « pas du tout inquiet » ; « peu inquiet » ; « assez inquiet » et « très inquiet ». Les répondants pouvaient également répondre « Ne se prononce pas ». Le tableau 2 présente les résultats agrégés des réponses « assez inquiet » et « très inquiet ».

Source : estimations du Secrétariat de l'OCDE d'après l'enquête « Des risques qui comptent » 2020, <http://oe.cd/RTM>



Personnes à contacter

Stefano SCARPETTA (✉ stefano.scarpetta@oecd.org)

Mark PEARSON (✉ mark.pearson@oecd.org)

Monika QUEISSER (✉ monika.queisser@oecd.org)

Valerie FREY (✉ valerie.frey@oecd.org)

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce document, sous forme numérique ou imprimée, est régie par les conditions générales d'utilisation consultables à l'adresse : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>.

